

## SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE MAÂDID, Algérie

Édouard SIMON, fondateur

Saint-Cyrien (1890).

Officier des affaires indigènes en Algérie.

Chargé d'une mission commerciale au Maroc par Eug. Étienne (1906).

Fondateur et administrateur délégué de la Société d'études minières de Bougie (1909)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes\\_minieres\\_Bougie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes_minieres_Bougie.pdf)

Fondateur et administrateur de la Société des phosphates de Maâdid (1910)

Fondateur de la Société d'entreprise de travaux publics en Orient

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/ETP\\_en\\_Orient.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/ETP_en_Orient.pdf)

Fondateur (1912) et président des Magasins généraux et warrants du Maroc.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Magasins\\_gnx+warrants\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Magasins_gnx+warrants_Maroc.pdf)

Collaborateur de *Par le monde*, revue économique et politique.

Administrateur de la Cie française du caoutchouc (1922),

Administrateur des Ateliers d'art du tapis d'Orient à Cogolin (1928).

Chevalier de la Légion d'honneur.

### CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1910)

Société des Phosphates de Maâdid, au capital de 300 000 francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 1.250 d'apports attribuées avec une somme de 40.000 espèces et 500 parts de fondateur à M. E. Simon. — Siège social à Paris, 15, rue Drouot. — Conseil : L. Théré <sup>[sic]</sup> <sup>1</sup>, E. Hébrard <sup>2</sup>, J. de Saint-Péreuse <sup>3</sup>, R. de Saint-Péreuse <sup>4</sup>, J.

<sup>1</sup> Lucien Chéré (et non « Théré ») : banquier parisien. Associé de Monmusseau et Chéré (1891). Fondateur de Lucien Chéré et Cie (1907). Tente d'obtenir la concession des omnibus de Paris (octobre 1908). Rejoint par Jean Séguin (fin 1908). Se charge de la transformation en S.A. des Éts Cazes, fabricant de moteurs (déc. 1908), des Établissements E. Chartier-Le Dîner de Paris (mars 1909) et de la Société générale de dessiccation industrielle (juin 1910). Faillite des Éts Cazes en janvier 1911. Dissolution de la Société Lucien Chéré et Jean Séguin vers la même époque.

Chéré séjourne en Angleterre pendant la Première Guerre mondiale et décède à Saujon, Charente-Inférieure (*Le Temps*, etc..., 8 octobre 1924).

<sup>2</sup> Émile Hébrard (1862-1927) : fils du directeur-gérant du *Temps* et son successeur à la tête du quotidien de 1915 à 1925. Déjà rencontré aux études minières de Bougie. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes\\_minieres\\_Bougie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes_minieres_Bougie.pdf)

<sup>3</sup> Emmanuel Renaud *Joseph* Tassin de Saint-Péreuse (1877-1941) : déjà administrateur avec son frère Roger des Études minières de Bougie. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 janvier 1919 comme capitaine de réserve au 504<sup>e</sup> rég. d'assaut.

<sup>4</sup> Jean Bernard Antoine *Roger* Tassin de Saint-Péreuse (1870-1941) : saint-cyrien, chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1917 comme capitaine de cavalerie à l'état-major d'une division d'infanterie.

Président de la Société d'études minières de Bougie.

Administrateur des Magasins généraux et warrants du Maroc.

Séguin <sup>5</sup>, E. Simon et X. Valentyns <sup>6</sup>. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Sabatier, notaire à Moulins, et extrait publié dans le *Journal spécial des sociétés françaises par actions* du 22 mai 1910. — Notice insérée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 18 avril 1910.

---

#### NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 septembre 1911)

M. Lacroix, contrôleur des mines de 2<sup>e</sup> classe en Algérie, en vertu d'une autorisation du ministre des Travaux publics, a été attaché au service de la Société des phosphates de Maâdid (Bougie).

---

L'Algérie financière.  
SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE MAÂDID  
(*Le Sémaphore algérien*, 7 février 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire, cette société a augmenté son capital à 325.000 francs.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 avril 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : Soc. des PHOSPHATES DES MAADID, 10, Drouot. — Capital fixé à 350.000 fr. — 1<sup>er</sup> avril 1912. — *Petites Affiches*.

---

#### MODIFICATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1912)

Société des Phosphates de Maadid. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 7 octobre 1911, le capital a été porté de 325.000 fr. à 350.000 fr. par l'émission de 250 actions nouvelles de 100 fr. chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 16 avril 1912.

---

---

<sup>5</sup> Jean Séguin, de Paris : administrateur des Nouveaux Agglomérés combustibles (déc. 1907), puis associé de Lucien Chéré.

<sup>6</sup> François-Xavier Valentyns : d'origine belge, fondateur en 1907 de la Banque intermédiaire à Paris. Inculpé en septembre 1911, arrêté à Nice en janvier 1912, condamné en juin 1913 à cinq ans de prison.



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE MAADID  
Société anonyme au capital de 300.000 fr.  
divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
SEINE

Capital porté à 400.000 fr. suivant décision  
de l'assemblée générale du 7 octobre 1911

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Sabatier, notaire à Moulins

Siège social à Paris  
et modifiés par délibérations décisions des assemblées générales extraordinaires  
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Paris, le 1<sup>er</sup> février 1911  
Signature de gauche : Roger de Saint-Péreuse  
Signature de droite : Édouard Simon

ALGÉRIE  
Permis de recherches de phosphates  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 janvier 1914)

Par arrêté du gouverneur général en date du 29 novembre 1913, M. de Redon de Colombier a été autorisé à faire des recherches de phosphates de chaux dans des terrains domaniaux, communaux et arch, situés dans la commune mixte des Maâdid.

.....  

---

MINES  
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE  
Permis de recherches  
(*Journal général de l'Algérie*, 28 décembre 1916)

Par arrêtés préfectoraux du 9 septembre 1916, des permis de recherches ont été accordés à :

.....  
2° La Société des Phosphates de Maâdid, demeurant à Paris, pour zinc, plomb et métaux connexes, au lieu-dit « Chabet-El-Hamra », communes mixtes du Relezma et des Rirha, arrondissement de Batna. (Renouvellement).

---

CHEMIN DE FER BORDJ-BOU ARRERIDJ  
MAÂDID  
(*Le Sémaphore algérien*, 13 avril 1921)

La commission d'enquête désignée pour examiner les dires et observations formulés aux registres d'enquête à l'occasion de la déclaration d'utilité publique de la ligne de Bordj-bou-Arréridj au gisement des phosphates des Maâdid, s'est réunie mardi 5 avril, à Constantine ; y assistaient MM. Lévy, Galle, délégués financiers, Carrat, conseiller général, Pistor, maire de Bordj, les administrateurs des communes traversées par la ligne et les ingénieurs des chemins de fer et des mines. Le tracé n'a soulevé aucune critique au registre d'enquête et la commission n'a eu qu'à constater que les propositions de l'Administration n'avaient fait l'objet d'aucune observation.

S'inspirant de l'avis judicieux développé par la chambre de commerce de Bougie, dans son dire, elle a indiqué qu'il convenait de laisser à l'amodiatiaire éventuel toute liberté pour construire lui-même la ligne sur les plans et données des services techniques et sous leur contrôle, au lieu d'exiger de lui le versement des fonds de secours pour la construction de la ligne par la Colonie.

---

L'Algérie minière  
Société des phosphates de Maâdid  
(*Le Sémaphore algérien*, 28 décembre 1921)

Les actionnaires de cette société dont le siège est à Paris, 44 rue La-Fayette, réunis en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Roger de Saint-Péreuse, président du

conseil d'administration, ont approuvé les comptes des exercices 1919 et 1920 qui leur étaient présentés.

Ensuite s'est tenue une assemblée extraordinaire, au cours de laquelle l'exposé de la situation a été fait aux actionnaires.

Par arrêté du gouverneur général de l'Algérie en date du 8 avril 1913, la qualité d'inventeur était reconnue à la société qui, ayant ainsi atteint son but, se mit en rapport avec un groupement éventuellement amodiataire.

Ces pourparlers ont été arrêtés par les hostilités et c'est seulement cette année que la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer a été demandée, l'exploitation de la société se trouvant à quarante kilomètres de la voie ferrée. En attendant l'amodiation, l'assemblée a voté la liquidation de la société et nommé liquidateur M. Émile Lemoigne<sup>7</sup>.

---

### LA QUESTION MINIÈRE (*Le Sémaphore algérien*, 17 juin 1922)

Le service des mines a préparé les cahiers des charges en vue de l'adjudication des gisements des Maâdid, du Djebel-Onk et du Beld-el-Hadba.

---

### L'Algérie minière Phosphates du Djebel-Maâdid (*Le Sémaphore algérien*, 10 janvier 1923)

M. Molinié a rapporté, avec avis favorable, le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer à voie normale de Bordj-bou-Arréridj au gisement de phosphates du Djebel-Maâdid (département de Constantine) ; il s'agit d'une voie ferrée ayant pour but d'assurer l'évacuation de 300 à 500 tonnes par an de phosphates de ce gisement vers le port de Bougie ; sa longueur sera d'environ 61 kilomètres et la dépense évaluée à 81 millions sera rapportée par l'amodiataire des gisements de Maâdid.

---

### PHOSPHATES DE CHAUX Avis d'adjudication (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1925)

Le 1<sup>er</sup> février 1926, à 3 heures de relevée, il sera procédé, dans la salle du conseil de Préfecture de Constantine, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, du droit d'exploiter des gisements de phosphates de chaux existant dans des terrains d'une superficie approximative de 830 hectares, situés dans la commune mixte des Maâdid, arrondissement de Sétif, département de Constantine.

Le public pourra prendre connaissance des clauses et conditions du cahier des charges de l'adjudication des gisements et du cahier des charges concernant le chemin de fer destiné à relier les gisements à la gare de Bordj-Bou-Arréridj, dans les bureaux du

---

<sup>7</sup> Émile Lemoigne : publiciste colonial, il suit Édouard Simon dans ses affaires nord-africaines, puis fait carrière au sein de la Banque coloniale d'études mutuelles et d'entreprises. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf)

gouvernement général, de l'inspecteur général des mines, à Alger, de l'Ingénieur des mines de Constantine, de la préfecture de Constantine, de la commune mixte des Maâdid, et à l'Office de l'Algérie, 10, rue des Pyramides, à Paris.

---